

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 27 décembre 1957.-

N° 3868/AI.19/03/02

OBJET:
Ouvroir Kinoni.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à

U S U A B U R A



Sous couvert de Monsieur le Commissaire Provincial
Résident du Ruanda à KIGALI.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre une requête
émanant de la Révérende Soeur Marie Berchmans, tendant à l'
obtention d'un subside de lancement de l'ouvroir que les
Révérendes Soeurs de St.Vincent de Paul ont crée à la mission
de Kinoni.

Je ne puis qu'émettre un avis favorable à l'
octroi de ce subside. Les CAC se chargeront des subsides d'
entretien.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE--
DE MAN.J.